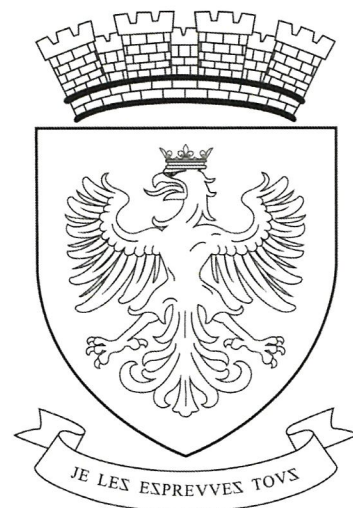


RÉVISION DU

PLAN LOCAL D'URBANISME

de
COLIGNY



Par délibération en date du 14 décembre 2023, le conseil municipal a prescrit la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU), principal document de planification de l'urbanisme au niveau communal.

Il permettra de définir un projet communal pour les 10 prochaines années et veillant à assurer un développement urbain harmonieux et organisé dans le temps. Ce document permettra d'identifier divers enjeux en matière : d'habitat, mobilité, environnement...

Étape de la procédure déjà effectuées

Diagnostic territorial : état des lieux du territoire qui recense ses caractéristiques et ses enjeux. Il a fait l'objet :

- d'une réunion thématique avec les élus sur le thème "diagnostic, démographie, habitat et foncier" en octobre 2024
- d'une réunion avec les agriculteurs en novembre 2024
- d'une réunion thématique avec les élus sur le thème "changement climatique, atténuation et adaptation" en janvier 2025
- d'une réunion publique présentant les premiers chiffres et constats en septembre 2025

Ce feuillet vise à présenter

- ➡ les **principaux chiffres et constats du diagnostic** (p.2-3)
- ➡ la **suite de la procédure** (p.4)



DÉMOGRAPHIE ET HABITAT

Un parc de logements caractérisé par :

- **716 logements**, dont 78 % de résidences principales
- une majorité de **maisons** (77%) mais une présence significative d'appartements (22,7%)
- un taux importants de **propriétaires** (70%)
- **des grands logements** (76% de T4 et plus)
- un **taux de logements vacant fort** (13%)
- **10,7 hectares d'espaces naturels agricoles et forestiers consommés** entre 2011 et 2023

Un marché de la location globalement abordable à Coligny, en comparaison avec le Bassin de Bourg en Bresse ou le département de l'Ain

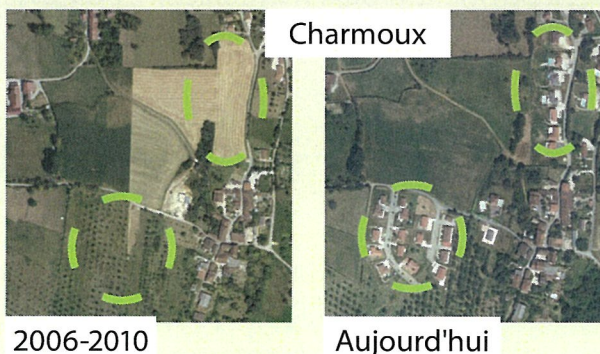
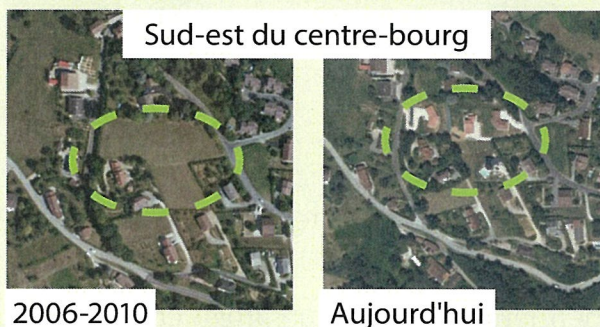


Une population **croissante** (1 227 habitants)

Une population marquée par les **professions intermédiaires, les employés et les ouvriers**

Un **desserrement des ménages**

Une **sur-représentation des personnes âgées**



ÉCONOMIE ET ATTRACTIVITÉ

Une attractivité économique caractérisée par :

- **297 emplois en 2022** (283 en 2021 - en baisse depuis 2010)
- un **taux de chômage** de 5.4 % en 2021
- une **offre commerciale et de restauration relativement diversifiée** dans le centre-bourg, participant à son attractivité
- des **revenus de ménages plus élevés** que la moyenne du Bassin de Bourg-en-Bresse
- une diversité d'**équipements sportifs et de jeunesse**
- 7 agriculteurs exploitants recensés et **539 hectares de surface agricole utile**, essentiellement tournée vers l'élevage de bovin (chiffres 2020)
- **des activités touristiques** tournées autour du patrimoine



MOBILITÉS ET DÉPLACEMENTS

Un territoire caractérisé par :

- **une route départementale principale RD1083**
- **une proximité avec l'A39** : accès vers Bourg-en-Bresse, Lyon, Mâcon et Dijon
- **une forte dépendance à l'automobile** : 95% des ménages possèdent au moins une voiture et 83% des habitants l'utilisent pour se rendre au travail
- **300 places de stationnement** répartis sur environ 15 parkings
- **une proximité relative avec les gares ferroviaires**
- **quelques aménagements dédiés aux déplacements doux** : réseau de randonnée, schéma cyclable communautaire, projet de voie douce entre Coligny et Salavre

Mobilités autour de Coligny



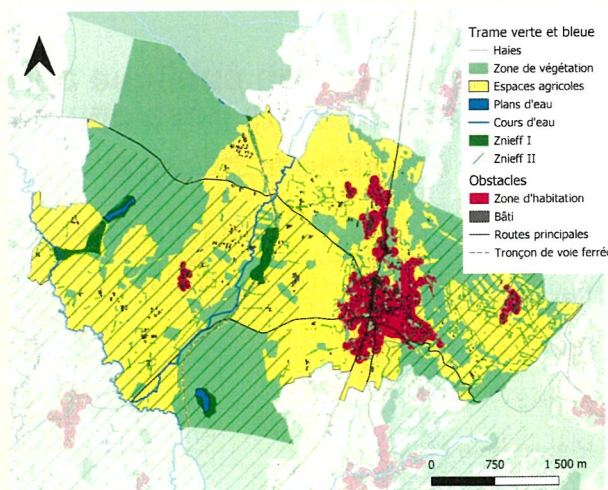
Espaces de stationnement



PAYSAGE, PATRIMOINE ET ENVIRONNEMENT

- Commune située **entre la plaine de la Bresse et le contrefort du Revermont**, marquant le relief
- Des espaces boisés ponctuant le maillage territorial
- Le Solnan : une **ressource en eau significative** sur le territoire mais pouvant créer un risque inondation
- **Des espaces naturels protégés** sous forme de ZNIEFF type 1 et type 2, dont la vallée de Solnan et les vallées du Sevron
- Présence de **monuments historiques** et de **plusieurs éléments patrimoniaux**

Trame verte et bleue



Quelle est la suite de la procédure ?

Suite à l'élaboration du diagnostic territorial, la procédure va se poursuivre avec l'**élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)**.

Qu'est-ce que le PADD ?

Il s'agit du document qui détermine le **projet communal** de Coligny pour les prochains 10-12 ans. Il fixe les **grandes orientations générales** en :

- aménagement,
- urbanisme,
- habitat,
- déplacements,
- équipements,
- protection des espaces etc...

Ces grandes orientations seront par la suite traduites dans les pièces réglementaires du PLU



Le PADD vous sera présenté lors d'une **prochaine réunion publique** en fin d'année.

Informez-vous et participez !

La concertation sera présente **pendant toute la durée du projet**. Elle a pour but d'associer les habitants, acteurs économiques, agriculteurs, administrations... dans une réflexion collective qui contribuera au devenir du territoire.

Plusieurs modalités de concertation sont mises en place tout au long de la procédure :

- Un registre de concertation accessible à tous est disponible en mairie
- Des réunions publiques aux grandes étapes du projet
- Des réunions spécifiques avec les acteurs économiques (monde agricole...)
- Des articles dédiés dans le bulletin municipal

La prochaine réunion publique portera sur la présentation du Projet d'Aménagement et de Développement Durables.

Elle aura lieu à la **mairie de Coligny**, la date sera communiqué via le site internet de la mairie

Pour nous faire part de vos observations :

Par courrier postal :

Révision du PLU
Mairie
Place de la Mairie
01270 COLIGNY

Par courrier électronique :

Envoyez-nous un e-mail à l'adresse
mairie.de.coligny@wanadoo.fr

Vous pouvez retrouver les comptes-rendus des réunions PLU sur le site internet de la commune :

www.mairie-coligny.fr